



**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des Dotations de l'État et du Contrôle Budgétaire
Affaire suivie par : Marine BOURDREZ
pref-contrôle-budgetaire@pas-de-calais.gouv.fr

**Direction de la Citoyenneté
et de la Légalité**

Arras, le **- 3 MARS 2023**

Monsieur le président du conseil départemental
Mesdames et Messieurs les maires du département
Mesdames et Messieurs les présidents des établissements publics
de coopération intercommunale à fiscalité propre

*Pour information à Mesdames et Messieurs les sous-préfets,
Monsieur le directeur départemental des finances publiques,
Monsieur le président de l'association des maires et
présidents d'intercommunalités du Pas-de-Calais
et Monsieur le président de l'association des
maires ruraux du Pas-de-Calais*

OBJET : Informations sur la fiscalité locale

P.J. : une annexe

Je vous adresse une information complète sur les nouvelles dispositions relatives à la fiscalité locale prévues par la loi de finances pour 2023.

Ces nouvelles dispositions vous sont précisées dans l'annexe jointe au présent courrier.

Elles portent notamment sur la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et sur les reports du calendrier d'actualisation des valeurs locatives.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Pour le Préfet,
le Secrétaire Général,


Alain CASTANIER

